

La Charte DE BIENTRAITANCE du patient



Etre Bientraitant c'est s'engager dans « une démarche globale de la prise en charge du patient, de l'usager, et l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés du patient, son écoute et ses besoins tout en prévenant la maltraitance » (Définition HAS et FORAP). Par cette Charte, l'ensemble des professionnels de Santé Service Limousin accepte de :

1. Reconnaître

Je garantis à l'usager d'être co auteur de son projet de soins et de son projet de vie en prenant en compte sa liberté de choix et de décision

2. Respecter

Je respecte les principes de non-discrimination, du droit à une prise en charge adaptée et à l'information.

Je respecte le principe du libre choix et d'autonomie et du droit au respect.

Je respecte la pudeur et l'intimité de la personne, ses réactions, ses ressentis et ses habitudes de vie.

Je m'impose le respect dans l'utilisation des données en m'engageant dans la protection des renseignements qui concernent l'usager

3. Communiquer

Je suis attentif(ve) à la qualité de la communication verbale et non verbale.

Je permets d'instaurer une relation de confiance mutuelle avec l'usager et son entourage, en adoptant une attitude professionnelle d'écoute et de discernement et en donnant une information accessible et individuelle.

Je suis dans l'empathie, je bâtis une relation de confiance et ainsi j'évite les malentendus ou les conflits.

4. Agir - être bienveillant

Je prends en compte la douleur et la souffrance. J'accompagne et je suis attentif aux besoins de la personne en priorisant ses valeurs et ses intérêts.

5. Prévenir

Je mets tout en œuvre avec l'équipe pluridisciplinaire pour anticiper les actes de maltraitance.

J'accepte de remettre en cause mes pratiques professionnelles.

6. S'engager

Je m'engage à respecter le secret professionnel. Je m'appuie sur mes savoir être, sur mes savoir faire et sur le droit de réserve

